

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 16.01.2023	<p align="center">L'an deux mille vingt-trois Le 19 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p align="center"><u>Absentes excusées :</u> Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN</p> <p align="center"><u>Pouvoir :</u> Mme AUFFRET à Mme DELTRUC</p> <p align="center">SECRETARE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance</p>										
DATE D’AFFICHAGE 16.01.2023											
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19											
PRESENTS 17											
VOTANTS 18											
<p>Délibération N° 10/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p align="center">Extension du parking du centre médical par la création de 25 places supplémentaires</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les places de stationnement actuelles liées au centre médical et au nombre de 70 places, sont saturées à certaines heures et qu'il convient de réaliser une extension avec la création d'un parking de 25 places dans le prolongement de l'existant.</p> <p>Le coût des travaux chiffré par notre maître d'œuvre est de 149 270.00 euros HT et 179 124 euros TTC.</p> <p>Le coût de la maîtrise d'œuvre, SPS diagnostic est de 19 188.00 euros, soit un total de 168 458.00 euros HT et 202 149.60 euros TTC.</p> <p>Le plan de financement pourrait être :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Coût total HT :</td> <td align="right">168 458.00 euros</td> </tr> <tr> <td>Coût total TTC :</td> <td align="right">202 149.60 euros</td> </tr> <tr> <td>Subvention attendue du Conseil Départemental 30 % :</td> <td align="right">50 537.40 euros</td> </tr> <tr> <td>Reste à charge commune :</td> <td align="right">117 920.60 euros</td> </tr> <tr> <td>Avance TVA par la commune :</td> <td align="right">33 691.60 euros</td> </tr> </table> <p>Le conseil municipal, après débat et à l'UNANIMITÉ :</p> <p>SOLLICITE, le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention de 50 537.40 euros.</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/01/2023</p> <p align="center"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>	Coût total HT :	168 458.00 euros	Coût total TTC :	202 149.60 euros	Subvention attendue du Conseil Départemental 30 % :	50 537.40 euros	Reste à charge commune :	117 920.60 euros	Avance TVA par la commune :	33 691.60 euros
Coût total HT :	168 458.00 euros										
Coût total TTC :	202 149.60 euros										
Subvention attendue du Conseil Départemental 30 % :	50 537.40 euros										
Reste à charge commune :	117 920.60 euros										
Avance TVA par la commune :	33 691.60 euros										